AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT (SERVICES DE CONSULTANTS)

Projet d'Interconnexion Electrique en 225 kV Mauritanie-Mali et de développement des centrales solaires associées (PIEMM) – Volet SOGEM

SELECTION D'UN CABINET/GROUPEMENT DE CABINETS POUR L'AUDIT EXTERNE DES COMPTES DU PROJET EXERCICES 2026, 2027 ET 2028.

Financement : Banque Africaine de Développement (BAD)
Référence de l'avis : AMI-PIEMM- SOGEM-N°003/SOGEM/2026 du 20/11/112026

1. La Direction Générale de la Société de Gestion de l'Energie de Manantali (SOGEM) a reçu des Fonds (Prêt FAD rétrocédé par la République de la Mauritanie) du Fonds Africain de Développement pour financer une partie des activités du «Projet d'interconnexion électrique en 225 kV Mauritanie-Mali et de développement de centrales solaires associées », et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce prêt pour effectuer les paiements au titre du contrat relatif à l'**audit externe des comptes financier du Projet au niveau de la SOGEM**».

2. L'objectif de l'audit est d'exprimer une opinion professionnelle et indépendante sur les états financiers du projet ainsi que sur la bonne application des normes comptables à la fin de chaque exercice. L'audit doit être réalisé selon les Normes ISA et les exigences spécifiques des bailleurs.

3. La durée de la mission couvrira trois (3) exercices comptables, soit les exercices 2026, 2027 et 2028.

4. La Direction Générale de la Société de Gestion de l'Energie de Manantali (SOGEM), sise à Bamako/Mali, invite les Consultants (Cabinets ou groupements de Cabinets) éligibles, qualifiés et intéressés à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants (Firmes) intéressés doivent fournir les informations sur leurs capacités et expériences démontrant qu'ils sont qualifiés pour la réalisation des Services attendus (la nature des activités du candidat et le nombre d'années d'expérience, les qualifications du candidat dans des prestations similaires et notamment les références attestées concernant l'exécution des contrats analogues, l'organisation technique et managériale, les qualifications générale et spécifique ainsi que le nombre d'experts, la Preuve de l'inscription du Cabinet (ou de chaque membre de groupement) au Tableau d'un Ordre des experts comptables reconnu au plan national ou régional, etc.). Les Consultants intéressés peuvent se mettre en association pour augmenter leurs chances de qualification. En cas de groupement, l'accord constitutif de groupement ou la lettre d'intention de constituer un groupement dans l'hypothèse où sa proposition serait retenue, signée par

tous ses membres et accompagnée d'une copie de l'accord de groupement proposé devra être fourni et joint au dossier de candidature.

5. Les critères d'évaluation pour la liste restreinte, notés sur un total de 100 points, sont les suivants :
 - Expérience générale du Consultant dans le domaine, notée sur **20 points** à raison de 2 points par année d'expérience jusqu'à concurrence des 20 points ;
 - Expériences spécifiques (références similaires justifiées/attestées), notées **sur 60 points** à raison de :
 - Avoir exécuté au moins deux (02) missions d'audit comptable et financier de projets financés par la BAD ou autres institutions financières internationales dans les cinq (5) dernières années (2021, 2022, 2023, 2024, 2025), **20 points** (moins de 2 missions = 0 points, 2 missions = 16 points et 2 points par missions supplémentaires dans la limite de 4 points.)
 - Avoir conduit/exécuté des missions similaires (2) dans le secteur de l'énergie au niveau de projets dans la sous-région (Afrique de l'Ouest) au cours des cinq (5) dernières années sur financement de la BAD ou d'autres bailleurs de fonds multilatéraux (Banque Mondiale, Union Européenne,…) : **40 points** (moins de 2 missions = 0 points, 2 missions = 30 points et 5 points par missions supplémentaires).
 - Organisation technique et managériale/capacités techniques et de gestion (capacité de mobilisation du personnel adéquat pour assurer les prestations), notée sur 10 points ;
 - Expérience de travail dans la sous-région ouest-africaine, notée sur 10 points à raison de 2,5 points.

 NB :
 - ***en cas d'égalité de notes, les candidats seront départagés sur la base du nombre d'expérience spécifiques justifiées ;***
 - ***chaque référence est à résumer sur une fiche de projet, avec la justification probante ;***
 - ***ne seront prises en compte que les références justifiées/attestées (attestations de bonne fin d'exécution à joindre) avec les coordonnées accessibles des Clients permettant la vérification éventuelle des informations fournies***
 - ***Les cabinets/groupements de cabinets ne répondant aux exigences suivantes seront écartés : être un cabinet d'audit indépendante et de réputation internationale, faisant profession habituelle de réviser les comptes, régulièrement inscrit au Tableau d'un Ordre des Experts-comptables reconnu (fourniture la preuve), être indépendant du commissariat aux comptes de la SOGEM (fournir l'attestation).***

6. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes au « ***Cadre de Passation des Marchés pour les opérations financées par le Groupe de la Banque Africaine de Développement », édition Août 2015***, qui est disponible sur le site web de la Banque à l'adresse : http://www.afdb.org. **L'intérêt manifesté par un Consultant n'implique aucune obligation de la part de la SOGEM de le retenir sur la liste restreinte.**

7. Les Consultants (Firmes) intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires, notamment les termes de références, aux heures suivantes : de 10 heures à 15 heures (heure de Bamako/Mali) à l'adresse suivante : Direction Générale de la SOGEM/Secrétariat de la Direction Générale, 4e étage, sise Hamdallaye ACI, PLACE CAN, Bamako – Mali, Tel : + 223 44 90 31 31, E-mail : spdg@sogem-omvs.org avec

copie obligatoire à baye.faye@sogem-omvs.org, moussa.haidara@sogem-omvs.org et seydou.sidibe@sogem-omvs.org

8. Les expressions d'intérêt, en langue française uniquement, doivent être déposées et/ou envoyées aux adresses mentionnées ci-après ***au plus tard le lundi 14 décembre 2026, à 16 heures précises (heure de Bamako) et porter expressément*** la mention «***Manifestation d'intérêt relative à la sélection d'un Consultant (Cabinets/groupements de cabinets) pour l'Audit Externe des Comptes du Projet PIEMM/Financement BAD.***

a) Adresse physique :
Direction Générale de la SOGEM/Secrétariat de la Direction Générale, 4e étage, sise Hamdallaye ACI, PLACE CAN ; Bamako - **République du MALI**

ou

b) **Adresse mail :** avec copie obligatoire à baye.faye@sogem-omvs.org, moussa.haidara@sogem-omvs.org et seydou.sidibe@sogem-omvs.org

Bamako, le 20 novembre 2026

Le Directeur Général de la SOGEM

Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal
Société de Gestion de l'Energie de Manantali
Le Directeur Général
(SOGEM)
O.M.V.S

Julien Charles Bernard SAGNA